



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 juin 2025

Publié le 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

**Secrétaire :**

Mme Pascale BILLEREY

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

**OBJET : 7 - Candidature au label du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) et au label European Energy Award**

Délibération n° 007953

## Candidature au label du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) et au label European Energy Award

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°2	03/06/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de valider :

1. La candidature de la Ville de Besançon au label national Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) niveau 5 étoiles porté par l'ADEME et au label *European Energy Award* (EEA) niveau Gold ;
2. Le futur programme d'action associé à ces labels pour la période 2026-2030.

## I. Candidature au label TETE (Territoire Engagé dans la Transition Écologique volet Climat-Air-Energie) et le label *European Energy Award*

### A/ Présentation et Définition des labels

Le label TETE est porté au niveau national par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Il est à la disposition des communes et intercommunalités souhaitant s'engager dans des démarches de transition écologique, en fournissant à la fois un référentiel d'évaluation et un système d'amélioration continue se traduisant par l'obtention d'un label à la suite d'un audit externe. Ce label évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences sur les thématiques Climat Air Énergie.

Le dossier de candidature de la collectivité à la labellisation est analysé autour de 6 axes thématiques : le développement territorial - le patrimoine de la collectivité - l'approvisionnement énergétique, la gestion de l'eau et des espaces verts – la mobilité - l'organisation interne – la communication et la coopération.

Le label distingue 5 niveaux de performances, formalisées par un nombre d'étoiles. Le label 5 étoiles est attribué si la collectivité a réalisé 75 % de son potentiel d'actions.

Le label TETE est la nouvelle version du label Citergie. Il est toujours la déclinaison française du label *European Energy Award*.

### B/ Historique dans la démarche

La ville de Besançon est impliquée depuis 2007 dans cette démarche. En 2012, elle a été la première collectivité française à recevoir le niveau **5 étoiles et EEA Gold**, labellisation qui a été renouvelée déjà à deux reprises en 2016 et 2021.

Fin 2024, 368 collectivités françaises étaient labélisées dont seulement 20 avec le niveau 5 étoiles. Au niveau européen, il existe près de 200 collectivités Gold, essentiellement en Autriche, Suisse, Allemagne, Luxembourg et Italie (14 en France).

Cette année, pour la 4<sup>ème</sup> fois, la Ville de Besançon va renouveler sa demande de label TETE 5 étoiles.

## II. Futur programme d'action

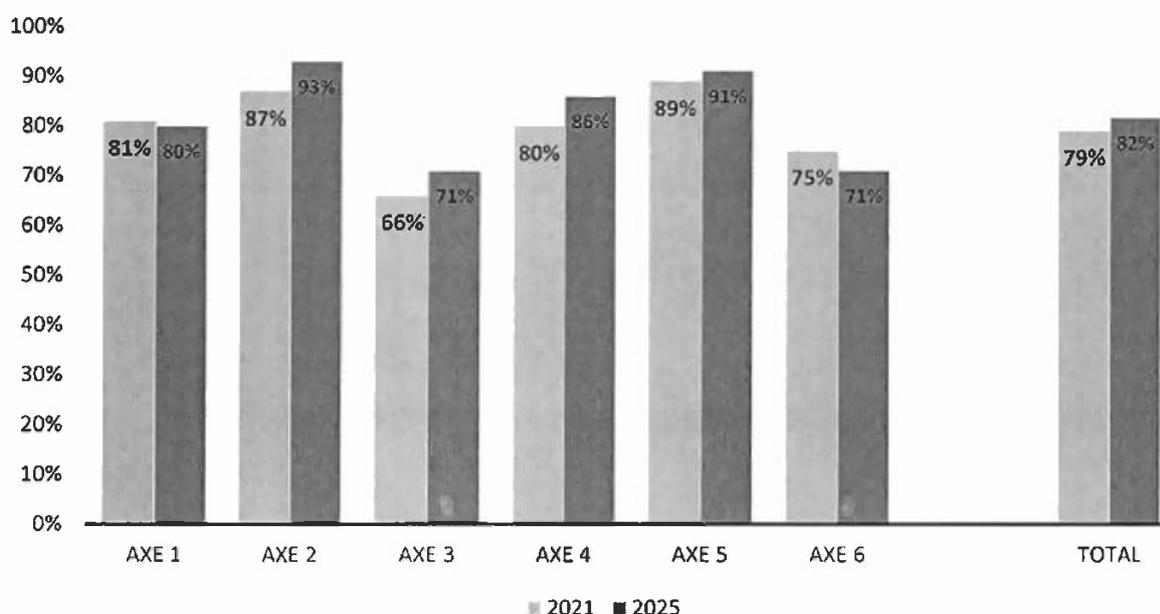
### A/ Bilan du précédent programme d'action

La Stratégie Climat Air Energie de la Ville de Besançon, adoptée en 2021, a permis la mise en œuvre de nombreuses actions relevant des 6 axes du référentiel précité :

- **Développement territorial (Axe 1)**: engagement d'un programme ambitieux de lutte contre les îlots de chaleur urbain ;
- **Patrimoine de la collectivité (Axe 2)**: engagement d'un plan de développement des énergies renouvelables avec l'installation des chaufferies mobiles biomasse et programme de solarisation des installations municipales ;
- **Approvisionnement énergétique et gestion des espaces verts (Axe 3)** : établissement d'un plan « O » pour adapter notre territoire aux sécheresses et hautes températures ; renforcement des actions menées en faveur de la biodiversité, en lien avec les projets urbains développés par la Ville ;
- **Mobilité (Axe 4)** : accompagnement à la décarbonation des mobilités professionnelles et domiciles-travail pour les agents de la collectivité (forfait mobilités durables ; décarbonation de la flotte ; passage au HVO en substitution du diesel ; acquisition de vélos et engagement dans la démarche Employeur Pro Vélo...) ;
- **Organisation interne (Axe 5)** : création d'un axe « Transition Ecologique » au sein du projet d'administration et du Plan de formation de la collectivité ;
- **Communication et coopération (Axe 6)** : poursuite des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres d'accueil de la petite enfance (parcours éco-citoyen, restauration scolaire, réduction des déchets, plan perturbateurs endocriniens...) ; politique de concertation auprès des habitants dans les projets municipaux...

Ces actions et d'autres encore, permettent à la Ville de Besançon de candidater pour la quatrième fois aux labels TETE 5 étoiles et EEA Gold avec un score prévisionnel de 82%, soit une augmentation de près de 3% par rapport à la précédente labellisation.

Evolution du score entre 2021 et 2025



Focus sur l'atteinte des objectifs patrimoniaux Climat-Air-Energie de la collectivité :

Année de référence : 2019	Objectifs identifiés lors de la précédente demande de labellisation		Avancement en 2023/2024
	Objectifs 2026	Objectifs 2030	

Année de référence : 2019	Objectifs identifiés lors de la précédente demande de labélisation		Avancement en 2023/2024
	Objectifs 2026	Objectifs 2030	
Baisse des consommations d'énergie des bâtiments municipaux	-20 %	-30 %	- 22 % (2024)
Baisse des émissions de gaz à effet de serre associées	-20%	-35%	- 44 % (2023)
Part de la consommation issue d'énergies renouvelables (produites ou achetées)	60 %	68%	59 % (2024)

Les objectifs fixés par le Conseil Municipal en 2021 ont par conséquent été atteints et même dépassés pour certains. Le nouveau programme d'actions, présenté ci-après, révisé à la hausse ces objectifs.

### B/ Adoption d'un futur programme d'action

Le label EEA Gold demande aux collectivités d'être des administrations neutres en carbone en 2040 (au niveau des consommations énergétiques de ses bâtiments et équipements) et d'être un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, un nouveau programme d'action est proposé pour les 4 prochaines années, articulé autour de 4 grandes orientations guidant la stratégie politique d'intervention de la Ville de Besançon en la matière.

- Faire de la Ville un territoire résilient et adapté aux conditions climatiques futures
- Faire des Citoyens des acteurs éclairés et qui agissent
- Etre une Ville exemplaire et inspirante dans ses pratiques
- Consolider le positionnement de Besançon comme ville innovante sur les enjeux de transition écologique et sociale.

Des objectifs intermédiaires quantifiés ont été établis de manière volontariste pour 2030 spécifiquement pour le patrimoine bâti de la Ville de Besançon.

Objectifs	2030	2040
Baisse des consommations d'énergie des bâtiments municipaux depuis 2019	-30%	- 40% (dont 25% entre 2026 et 2040)
Baisse des émissions de gaz à effet de serre associées depuis 2019	-60%	-90%
Part de la consommation issue d'énergies renouvelables (produites localement et/ou achetées)	85%	100%

Le programme s'articule autour des quatre axes précédemment mentionnés. Il comprend 50 actions devant permettre d'atteindre les objectifs fixés en matière d'adaptation du territoire aux changements climatiques. Plusieurs d'entre elles sont d'ailleurs menées en coordination avec Grand Besançon

Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2024-2029.

Parmi les principales actions, on peut notamment citer :

- L'intégration des spécificités bisontines dans le PLUi en cours d'élaboration, notamment autour de la préservation de la trame verte infra-urbaine ;
- La réalisation de projets d'aménagements traduisant la volonté d'intégration des enjeux écologiques et de cadre de vie dans un contexte de sobriété foncière ;
- La poursuite de l'amélioration du patrimoine immobilier municipal (rénovation des bâtiments les plus consommateurs, optimisation de la surface du bâti), la poursuite des actions de sobriété et de développement des énergies renouvelables ;
- La poursuite des projets de lutte contre les îlots de chaleur et la préservation de la forêt dans un contexte de changements climatiques ;
- La préservation de la ressource en eau du territoire dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan « O » ;
- Le renforcement du pouvoir d'agir des acteurs du territoire à travers des démarches de sensibilisation et d'encapacitation ;
- La poursuite des collaborations avec l'Université Marie et Louis Pasteur et les laboratoires du territoire.

Au niveau du territoire, la Ville s'inscrit toujours dans la démarche et les objectifs du dernier Plan Climat Air Energie de Grand Besançon Métropole, voté en septembre 2024 et contribuera activement à l'atteinte des objectifs territoriaux.

La décision de la Commission Nationale de label est prévue début juillet et en septembre au niveau européen.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **prend acte du bilan du précédent programme d'action (2021-2025),**
- **approuve la proposition du programme d'action du label TETE pour les 4 prochaines années (2026-2030),**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à demander le label TETE 5 étoiles, et le label EEA Gold.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Orientation	Objectif	N° action	Déclinaison opérationnelle	Description	Direction pilote	Partenaires	Planning prévisionnel
Faire de la Ville un territoire résilient et adapté aux conditions climatiques futures	Planifier le développement équilibré du territoire en intégrant des objectifs forts de prévention des risques, de sobriété foncière, de transition énergétique, de résilience, et de qualité de vie	1	Actualiser en continu le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique	Il s'agira d'anticiper les risques liés aux changements climatiques et à leurs conséquences sur la Ville et ses habitants, notamment en intégrant la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) en lien avec le Grand Besançon	Département Transition Ecologique	Service Environnement (GBM) Audab	2025-2026
		2	Contribuer à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal	Il s'agira en particulier d'intégrer la prise en compte des spécificités bisontines : - sobriété foncière dans la trajectoire ZAN ; - préservation et renforcement de la trame infra-urbaine ; - préservation des terres agricoles urbaines et péri-urbaines, notamment dans le cadre des Zones Agricoles Protégées en cours de création ; - nature en Ville ; - zones d'accélération des énergies renouvelables ; - principes de gestion intégrée des eaux pluviales	Département Urbanisme	Département Transition Ecologique	2025-2026
	Faire de Besançon un laboratoire de la Ville sobre, naturelle et résiliente	3	Mener une nouvelle campagne de thermographie aérienne et d'identification des îlots de chaleur urbain sur la Ville de Besançon (et la couronne périphérique)	Une campagne de thermographie aérienne avait été menée en août 2020, permettant d'identifier les principaux îlots de chaleur urbain. Cette nouvelle campagne doit permettre d'évaluer les premiers impacts des réaménagements décidés et mis en œuvre depuis 2020.	Mission Développement Durable / Direction des systèmes d'information	Audab	2025
		4	Poursuivre le programme de lutte contre les îlots de chaleur par les opérations de requalification des rues et places bisontines et des cours d'écoles et de crèches	Les programmes à venir veilleront à capitaliser sur les projets réalisés sur la période 2020-2025, en particulier en matière de gestion de l'eau (désimperméabilisation, infiltration à la parcelle/déconnexion du réseau unitaire, de végétalisation et de prise en compte des déplacements en modes doux. La végétalisation de la Ville sera renforcée par des campagnes de plantation d'arbres (1000 arbres / an).	Direction Biodiversité et Espaces Verts Département des Mobilités (GBM)	Direction Aménagement de l'Espace public et Grands Travaux	2025-2030
		5	Inscrire les enjeux écologiques au cœur des projets d'aménagement urbain	La Ville développe actuellement plusieurs opérations d'aménagement devant lui permettre de répondre au besoin en logements pour l'accueil de nouveaux habitants tout en s'intégrant dans la trajectoire ZAN des documents d'urbanisme (SCoT et PLUi en cours d'élaboration). En pratique, il s'agit d'intégrer tous les enjeux de transition écologique dans ces projets d'aménagement.  On peut notamment citer les opérations suivantes : - Grette –Brûlard-Polygones - Saint-Jacques Arsenal - Les Vaites	Département Urbanisme	SPL Territoire 25	2025-2035
		6	Approfondir la gestion écologique des espaces verts et de nature en intégrant pleinement la biodiversité et les services écosystémiques dans les pratiques quotidiennes et les choix d'aménagement	Il s'agira notamment : - d'élaborer un plan de gestion différenciée de nouvelle génération - de renforcer les continuités socio-écologiques en milieu urbain (trames vertes et bleues) - de poursuivre la lutte contre les espèces envahissantes - de valoriser les paysages et la biodiversité des collines de Besançon	Direction Biodiversité et Espaces Verts	Département des Mobilités Direction Aménagement de l'Espace public et Grands Travaux	2025-2030
		7	Poursuivre l'amélioration de la connaissance du sous-sol bisontin	Ces connaissances complémentaires permettront en particulier : - de réduire l'impact des réseaux enterrés sur la biodiversité, - de favoriser l'implantation d'arbres - d'assurer la continuité écologique au niveau du sol- et du sous-sol	Direction Biodiversité et Espaces Verts	Direction Foncier-Topographie Direction Aménagement de l'Espace public et Grands Travaux	2026-2027
		8	Renforcer la trame sombre en limitant la pollution lumineuse nocturne en lien avec l'éclairage public	Il s'agira : - d'étendre le programme d'extinction de l'éclairage public à de nouvelles rues/quartiers - de poursuivre le programme de renouvellement par du matériel moins consommateurs et plus adapté aux espèces nocturnes - de poursuivre les actions de sensibilisation - d'étudier les possibilités d'extinction nocturne de l'éclairage dans de nouveaux quartiers  A noter qu'un travail spécifique est en cours sur la Citadelle de Besançon, portant à la fois sur l'éclairage du monument (compétence GBM) et sur l'éclairage intérieur (compétence Ville)	Département des Mobilités (GBM - Enveloppes Ville)	Direction Biodiversité et Espaces Verts	2025-2030
		9	Assurer une gestion multifonctionnelle de la forêt	Evaluer le plan d'aménagement de 2018 en lien avec l'ONF et procéder aux actualisations nécessaires	Un premier bilan a été réalisé à la suite de la tempête de juillet 2024. Plusieurs protocoles sont en cours en lien avec l'Université Marie et Louis Pasteur	Direction Biodiversité et Espaces Verts	ONF

Orientation	Objectif	N° action	Déclinaison opérationnelle	Description	Direction pilote	Partenaires	Planning prévisionnel
	multifonctionnelle de la forêt bisontine	10	Renforcer la défense contre les incendies de forêt	Actions de prévention de risques incendie (réseau de surveillance et d'alerte, coordination entre acteurs, identification de zones à risque)	Direction Biodiversité et Espaces Verts	ONF SDIS	2025-2030
	Garantir une gestion durable de la ressource en eau	11	Poursuivre la mise en œuvre du Plan O	Parmi les actions menées par la Ville, on peut noter en particulier : - le renforcement de la gestion optimisée de l'eau sur le patrimoine municipal - la systématisation des démarches de récupération d'eau (eaux de pluie ou eaux usées) - la finalisation du dispositif de récupération des eaux de vidange de la piscine Mallarmé (4000 m3) pour les besoins des espaces sportifs (notamment le stade Léo Lagrange) - la valorisation des eaux d'exhaure du parking des Beaux-Arts	Département Architecture et Bâtiments Département Transition Ecologique	Département Eau et Assainissement (GBM) Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	2025-2030
Faire des Citoyens des acteurs éclairés et qui agissent	Poursuivre et renforcer les actions d'éducation aux enjeux écologiques	12	Poursuivre la mise en œuvre des animations tout public d'éducation à l'environnement et au développement durable	Cela concerne à la fois les animations : - au sein de l'appartement pédagogique du Logis 13 Eco et hors les murs - en partenariat avec les structures sociales des quartiers (maisons de quartiers, espaces de vie sociale, CCAS...)	Mission Développement Durable	Structures sociales des quartiers	2025-2030
		13	Informier, en lien avec Grand Besançon Métropole, le grand public et les professionnels du territoire sur les opportunités de développement des ENR	Parmi les thèmes proposés : - information sur les potentiels (cadastre solaire) - promotion de l'autoconsommation d'électricité renouvelable - information sur les offres d'électricité verte auprès des habitants - création d'évènements grand public - mobilisation des services techniques de la Ville pour faire part de leurs expériences	Direction Maîtrise de l'Energie	Service Environnement (GBM)	2025-2030
	Renforcer le pouvoir d'agir des acteurs du territoire en matière de transition écologique	14	Renforcer les formations gratuites à destination des responsables des associations avec élargissement aux thématiques de la transition écologique	Cette action vise à développer un programme de formations pratiques et accessibles, à destination des responsables associatifs du territoire. Elle permettra de renforcer leurs compétences techniques, méthodologiques et partenariales, en lien avec les enjeux locaux et les politiques de la collectivité. L'objectif est de consolider le rôle structurant du tissu associatif dans les dynamiques territoriales de transition.	Direction Vie des Quartiers	Mission Développement Durable Département Transition Ecologique	2025-2030
		15	Poursuivre le dispositif "Commerce Eco-Engagé"	Le dispositif « commerce éco-engagé de Besançon » permet la mobilisation des commerces de la ville autour de pratiques vertueuses en matière de développement durable. 127 commerçants participent d'ores et déjà à la démarche. Les perspectives sont à la fois d'élargir le nombre de commerces et d'accompagner la dynamique collective pour approfondir les engagements de chacun	Mission Développement Durable	France Active Franche-Comté (prestataire)	2025-2030
		16	Accompagner les acteurs de l'aménagement et de la construction dans une meilleure prise en compte des enjeux de transition écologique par la réalisation d'un guide ou référentiel pour les projets d'aménagements et de constructions	Ce référentiel s'adressera aux aménageurs et aux maîtres d'ouvrages de constructions, dont les particuliers. Il reprendra les orientations du PLUi (déclinaison pédagogique avec focus sur des points spécifiques) et présentera sous formes de guide et de fiches des prescriptions et/ou préconisations sur l'énergie, les espaces verts, les espaces communs, la gestion des eaux pluviales, les déchets... permettant de faire monter la qualité des projets soumis à dépôt de permis de construire ou d'aménager	Département Urbanisme	Département Transition Ecologique Département Eau et Assainissement (GBM)	2027
		17	Favoriser les dynamiques citoyennes de végétalisation de la Ville	Parmi les actions phares : - élargir le dispositif de permis de végétaliser - soutenir la mise en place de jardins collectifs, pédagogiques et d'initiatives de quartier - étudier le soutien à la plantation d'arbres sur l'espace privé	Direction Biodiversité et Espaces Verts		2025-2030
		18	Etudier avec Grand Besançon Métropole la création d'un centre de ressources et d'encapacitation des acteurs (grand public, entreprises, associations) de type Agence Locale de l'Energie et du Climat ou structure équivalente	L'objectif est à la fois d'améliorer la coopération entre acteurs existants et la lisibilité de l'offre pour les différentes cibles, dans un objectif de mutualiser les expertises et développer une culture commune de l'action. Plusieurs modèles seront analysés, dont celui des Agences Locales de l'Énergie et du Climat.	Département Transition Ecologique	Mission Développement Durable Services et Directions de Grand Besançon Métropole Acteurs locaux de l'accompagnement à la transition écologique	2025-2026
		19	Renforcer la dynamique de partage d'expérience entre la Ville, GBM et les acteurs du territoire sur les sujets de transition écologique	Cela passe notamment par l'organisation de visites de terrain ou encore d'inscriptions et de témoignages dans les programmes existants (Club Climat, Midis du bâtiment et autres actions du Pôle Energie, Ecorse TP, démarche Bâtiment Durable...)	Directions porteuses d'actions en matière de transition écologique		2025-2030

Orientation	Objectif	N° action	Déclinaison opérationnelle	Description	Direction pilote	Partenaires	Planning prévisionnel
	Développer l'épargne citoyenne en faveur de projets d'amélioration de la qualité de vie	20	Mobiliser l'épargne locale sur des projets municipaux, notamment d'énergies renouvelables	Sur le modèle de la Maison des Femmes, il sera étudié la possibilité de recourir à l'épargne locale pour financer des projets de transition écologique du territoire, en lien avec Grand Besançon Métropole, notamment sur les projets EnR (Andiers PV, Nancreôle, méthanisation à venir...)	Direction des Finances	Direction Maitrise de l'Energie	En fonction des opérations
Adapter notre organisation à l'urgence écologique		21	Poursuivre la mise en œuvre de l'axe Transition écologique du Projet d'administration de la collectivité (action commune avec Grand Besançon)	Il s'agira de : - poursuivre et élargir le parcours de sensibilisation à la transition écologique pour l'ensemble des agents - renforcer le plan de formation sur les compétences liées à la transition écologique - poursuivre l'accompagnement des directions dans la mise en œuvre de leurs feuilles de route opérationnelles pour réduire leur impact environnemental - d'intégrer davantage la robustesse du service public face aux crises écologiques dans les projets et modes de faire	Département Transition Ecologique	Pôle Ressources Humaines	2025-2030
		22	Viser l'exemplarité environnementale dans les projets de rénovation et de construction	Cette action vise à renforcer l'exemplarité environnementale des projets portés ou soutenus par la Ville, en rénovation comme en construction. Elle s'appuie sur le cahier des prescriptions énergétiques et environnementales déjà adopté, mais également d'actions nouvelles, notamment : - l'augmentation de la part de réemploi dans les projets - la création de matériaux éphémères sur des chantiers de rénovation importantes ; - l'intégration des notions de low tech et de robustesse dans les projets, notamment dans leur pilotage - l'intégration des analyses de cycle de vie pour justifier des choix d'un point de vue économique et environnemental sur l'ensemble de la durée de vie du bâtiment	Département Architecture et Bâtiments	Direction Maitrise de l'Energie	2025-2030
		23	Mobiliser la commande publique comme levier de redirection écologique et sociale, notamment dans le cadre du SPASER	Adopté en 2021, le SPASER s'appuie sur trois axes qu'il convient de renforcer dans les marchés passés par la collectivité : (i) prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et sur la santé de dans nos achats publics et promouvoir l'économie circulaire ; favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable ; (iii) simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local. Il s'agira d'aller plus loin sur ces trois axes, en conservant l'objectif de performance de l'achat, notamment à travers le meilleur recours aux notions d'usage et de service rendu.	Direction Performance et Contrôle de Gestion	Toutes directions mettant en œuvre des marchés	2025-2030
		24	Renforcer l'engagement de la collectivité dans la sobriété numérique à travers l'élaboration d'une feuille de route "Numérique responsable"	Il s'agit d'agir en faveur de la sobriété numérique visant un usage moins consommateur en énergie et en ressources naturelles des outils numériques - Actions de sensibilisation (fresque du numérique) et de mobilisation (cyber clean up day...) - Pratiques vertueuses de renouvellement du matériel (rythme + qualité)	Direction des Systèmes d'Information	Direction Maitrise de l'Energie	2025-2030
		25	Faire des événements organisés dans l'espace public bisontin des démonstrateurs d'écocitoyenneté en amplifiant l'utilisation de la charte des événements écoresponsables	La Ville expérimente depuis 2024 une charte des événements écoresponsables pour ceux organisés dans un bâtiment ou un espace public. Il s'agira de démontrer -sa plus-value sur les opérations portées en maîtrise d'ouvrage propre, pour ensuite démultiplier son essaimage	Directions organisatrices d'événements publics	Mission Développement Durable	2025-2030
Améliorer la qualité environnementale des budgets de la collectivité		26	Mettre en place un budget "vert" et l'intégrer dans le processus décisionnel	La collectivité ambitionne de faire du budget vert un levier stratégique pour aligner ses dépenses publiques avec les enjeux écologiques et renforcer la cohérence de son action. Dès 2025, elle choisit ainsi d'adopter l'approche systémique des six axes de la taxonomie européenne. L'objectif est d'aller au-delà des exigences réglementaires : non seulement évaluer a posteriori l'impact des dépenses, mais aussi structurer la réflexion et guider l'action publique dès l'élaboration du budget, en intégrant pleinement les critères de soutenabilité.	Département Transition Ecologique	Direction des Finances	2025-2030

Orientation	Objectif	N° action	Déclinaison opérationnelle	Description	Direction pilote	Partenaires	Planning prévisionnel
Etre une Ville exemplaire et inspirante dans ses pratiques		27	Faire de l'emprunt bancaire un levier de transition écologique du territoire	Un questionnaire à destination des banques leur est transmis depuis 2022 en amont de contraction d'emprunts par la Ville afin d'évaluer leur transparence financière, leurs actions environnementales et climatiques et leurs actions en matière de responsabilité sociale.	Direction des Finances		2025-2030
		28	Elaborer une stratégie de financement de la transition écologique en maximisant les cofinancements externes	Il s'agira d'identifier les opportunités de cofinancements, notamment européennes, pour profiter, partager et participer à des projets innovants et bénéficier de nouvelles subventions	Direction des Finances		2025-2030
		29	Renforcer le plan de sobriété énergétique adopté en 2022	La Ville de Besançon a mis en place à l'hiver 2022 un plan de sobriété fondé sur un panel d'actions comprenant à la fois des mesures structurelles (rénovations performantes ; remplacement de matériels) et conjoncturelles (baisse des consignes de températures) ; travail sur les comportements. La collectivité entend aller plus loin en inscrivant durablement la sobriété dans son fonctionnement quotidien, en mobilisant l'ensemble des services et des usagers, et en faisant de chaque projet un levier d'efficacité énergétique. L'ambition : transformer la sobriété en réflexe partagé et en moteur d'action publique.	Direction Maitrise de l'Energie		2025-2030
		30	Poursuivre le programme de rénovation du patrimoine communal (en lien avec le décret tertiaire)	Actions programmées : - Poursuivre le plan Ecoles et Crèches - Réaliser les diagnostics énergétiques des bâtiments soumis au décret tertiaire - Etudier la rénovation prioritaire des bâtiments et équipements forts consommateurs d'énergie : Kursaal, piscine Mallarmé, piscine/patinoire Lafayette	Département Architecture et Bâtiments	Direction Maitrise de l'Energie	2025-2030
		31	Optimiser l'utilisation des surfaces du bâti	Actions programmées : - Poursuivre et adopter le schéma directeur des locaux associatifs - Densifier l'utilisation du patrimoine de la Ville	Département Architecture et Bâtiments	Direction Maitrise de l'Energie	2025-2030
		32	Développer les ENR pour la production de chaleur	Actions programmées : - Raccorder le maximum de bâtiments au réseau de chaleur urbain de Grand Besançon Métropole - Développer la géothermie sur le territoire - Poursuivre l'installation de chaudières à biomasse sur les bâtiments de la Ville	Département Architecture et Bâtiments	Direction Maitrise de l'Energie	2025-2030
		33	Développer les ENR pour la production d'électricité	Actions programmées : - Poursuivre le programme de solarisation des toitures (plan Ecoles et Crèches) - Etudier le tiers financement pour les toitures (notamment avec la SPL Territoire 25) - Equiper les parkings municipaux d'ombrières PV (Léo Lagrange, parking Orchamps)	Direction Maitrise de l'Energie	Département Architecture et Bâtiments SPL Territoires 25	2025-2030
		34	Créer une microcentrale hydroélectrique sur le barrage de Velotte	Cela passera par : - Etudier la rénovation du seuil avec VNF en 2027 pour prendre en compte tous les enjeux (évolution des débits, impact du changement climatique, hypothèse de rehausse du niveau du barrage, amélioration de la gestion des crues et des étiages) - Etudier une prise de participation dans la société de projet dédiée à la création de la microcentrale	Direction Maitrise de l'Energie	VNF	2027-2029
		35	Poursuivre la modernisation des équipements techniques	Cette action vise à remplacer progressivement les équipements techniques obsolètes par des solutions plus performantes et sobres en énergie. Elle porte notamment sur les systèmes de chauffage, d'éclairage, de ventilation ou de gestion technique des bâtiments de la Ville. L'objectif est de réduire la consommation énergétique et les coûts d'exploitation tout en améliorant le confort des usagers.	Direction Maitrise de l'Energie Département Architecture et Bâtiments		2025-2030
		Atteindre la neutralité carbone dans notre fonctionnement d'ici 2040					

Orientation	Objectif	N° action	Déclinaison opérationnelle	Description	Direction pilote	Partenaires	Planning prévisionnel
		36	Affiner le suivi des consommations d'énergie et d'eau pour un pilotage amélioré	<p>Principales actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'organisation et du traitement des informations, via la modernisation de la GTC</li> <li>- Création d'indicateurs dynamiques sur la plateforme numérique de suivi des consommations pour permettre des constatations rapides incitant à la réactivité</li> <li>- Harmonisation des pratiques et des définitions quant aux surfaces des sites, entre Directions et Services, pour faciliter les calculs comparatifs des indicateurs</li> <li>- Démarrage d'un plan de déploiement de compteurs communicants via la plateforme numérique notamment pour répondre aux attentes sur le « commissionnement » demandé par Effilogis</li> <li>- Intégration du patrimoine du CCAS dans la plateforme de suivi</li> </ul>	Direction Maitrise de l'Energie	Département Architecture et Bâtiments  Service Gestion du Patrimoine Immobilier	2025-2030
		37	Mettre à jour le cahier de prescriptions énergétiques et environnementales par l'ajout de nouvelles thématiques	<p>Nouveaux champs à intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de son application sur les premières écoles rénovées</li> <li>- Ajout de descriptif complémentaire : Ventilation, éclairage</li> <li>- Essaimage auprès d'autres maitres d'ouvrage</li> </ul>	Département Architecture et Bâtiments	Direction Maitrise de l'Energie	2025-2030
		38	Adopter un nouveau Plan de Déplacement d'Administration décarboné et le mettre en œuvre	<p>Parmi les actions phares :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre l'acquisition de véhicules électriques d'occasion et de véhicules intermédiaires</li> <li>- optimiser le parc de véhicules (avoir le véhicule adapté au bon endroit et véhicules en auto-partage)</li> <li>- acquérir de nouveaux vélos (notamment à travers de la location à tarifs réduits pour les agents de la collectivité)</li> <li>- accompagner les agents dans des pratiques de mobilité durable (vélo, co-voiturage...)</li> </ul>	Pôle Ressources Humaines	Département Logistique et Sauvegarde ?	2025-2030
Améliorer les mobilités du quotidien au bénéfice de la qualité de vie		39	Poursuivre l'apaisement de la Ville par des choix d'aménagement et de réglementation favorables aux mobilités douces	L'action consiste à poursuivre l'apaisement de l'espace public en favorisant les mobilités actives (marche, vélo) à travers des aménagements adaptés et une régulation progressive de la circulation motorisée. Dispositif Ecoles apaisées, zones 30, élargissement des trottoirs, continuités cyclables et zones de rencontre seront privilégiés. L'objectif est de rendre la ville plus sûre, plus accessible et plus agréable à vivre pour toutes et tous.	Département des Mobilités	Direction Sécurité et Tranquillité Publique	2025-2030
		40	Contribuer au développement d'actions de logistique urbaine durable dans ses domaines de compétences	La Ville contribuera à la mise en place d'une logistique urbaine plus durable en mobilisant ses compétences en matière d'aménagement, de réglementation, d'occupation du domaine public et de soutien aux initiatives locales. Elle favorisera l'émergence de solutions de cyclologique, de micro-hubs et de livraisons décarbonées. L'objectif est de réduire les nuisances, les émissions et la congestion en centre-ville.	Département des Mobilités	Direction Sécurité et Tranquillité Publique	2025-2030
Renforcer l'implication du territoire dans la gouvernance de la transition écologique		41	Renforcer la participation citoyenne dans les projets de la collectivité afin d'en faire une « marque de fabrique » des politiques bisontines	<p>Il s'agira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de renforcer la place des processus de concertation dans les projets municipaux</li> <li>- de poursuivre le budget participatif municipal</li> <li>- d'élargir le recours au financement participatif citoyen pour des nouveaux projets</li> </ul>	Service Démocratie Participative	Direction Finances	2025-2030
		42	Etudier, en lien avec le PCAET de GBM, l'hypothèse de la création d'instances scientifiques et/ou citoyennes sur les problématiques de transition écologique	Le PCAET de Grand Besançon a identifié comme objectif de "mettre en place une gouvernance partenariale du plan et un comité scientifique". L'objectif municipal sera de travailler de concert avec la communauté urbaine de façon à articuler les deux démarches, sachant que la Ville s'est déjà entourée d'une instance pérenne-pour éclairer les élus dans leurs prises de décision : le Conseil Local d'Appui en Santé Publique (CLASP)	Département Transition Ecologique	Mission Développement Durable  Direction Santé Publique	2026
		43	Initier des collaborations nouvelles avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire	La Ville souhaite renforcer les liens avec les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche du territoire, en lien avec la convention-cadre portée par GBM. Elle continuera en outre à se positionner comme un terrain d'expérimentation pour les projets scientifiques appliqués (urbanisme, forêt, biodiversité, etc.). L'objectif est de co-construire des savoirs utiles à la transition écologique locale.	Pôle Développement (GBM)  Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) et laboratoires associés	Département Transition Ecologique Département Eau et Assainissement (GBM)	2025-2030

Orientation	Objectif	N° action	Déclinaison opérationnelle	Description	Direction pilote	Partenaires	Planning prévisionnel
Consolider le positionnement de Besançon comme ville innovante sur les enjeux de transition écologique et sociale	Renforcer la transition écologique comme levier de justice sociale et territoriale	44	Renforcer le Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME) et poursuivre sa coordination avec la stratégie communautaire de l'habitat, pour mieux orienter les ménages en précarité vers la rénovation de leur logement et améliorer l'offre d'accompagnement	<p>Il s'agira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de poursuivre l'expérimentation Territoire Zéro Exclusion Energétique sur l'ensemble du territoire de la Ville</li> <li>- de renforcer le fonds d'aide petits travaux et des actions d'auto-réhabilitation accompagnée (notamment sur le parc social dans le cadre d'un partenariat européen)</li> <li>- d'étudier la création d'un fonds d'avance sur subventions</li> </ul>	Direction Maîtrise de l'Energie		2025-2030
		45	Mettre en place une opération d'AutoConsommation Collective sur le secteur de Planoise en lien avec la SPL Territoire 25	En lien avec la SPL Territoire 25, la Ville porte une opération d'AutoConsommation Collective sur le quartier de Planoise, dans le cadre du projet "Planoise solaire". L'objectif est de produire localement de l'électricité renouvelable et de la redistribuer à des ménages du quartier, en priorité en situation de précarité. Ce projet vise à conjuguer transition énergétique et gain concret de pouvoir d'achat.	Direction Maîtrise de l'Energie	SPL Territoire 25	2025-2027
		46	S'assurer que chaque bisontin(e) dispose d'un espace de fraîcheur à proximité de son domicile	La Ville s'engage à garantir un accès équitable à des espaces de fraîcheur pour tous les habitants, en particulier dans les quartiers les plus exposés. Un outil de diagnostic récemment acquis permet d'identifier les zones carencées et de cibler les actions. Cette démarche s'articulera avec l'adoption d'un plan arbres municipal.	Direction Biodiversité et Espaces Verts	Département Urbanisme Département des Mobilités	2025-2030
		47	Expérimenter la modélisation de l'impact des formes urbaines sur la qualité de l'air et les îlots de chaleur sur un quartier test en renouvellement	En partenariat avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté, la Ville mènera une expérimentation de modélisation sur un quartier en renouvellement urbain. L'objectif est d'évaluer l'impact des formes urbaines sur la qualité de l'air et les îlots de chaleur, afin d'orienter les choix d'aménagement. Cette démarche vise à intégrer les enjeux de santé environnementale dès la conception des projets urbains.	Département Urbanisme	Atmo Bourgogne-Franche-Comté Audab	2025-2026
		48	Faire du concept "une seule santé" un objectif transversal de politique publique	La Ville entend intégrer le concept « une seule santé » — articulant santé humaine, animale et environnementale — dans l'ensemble de ses politiques publiques. Cette approche transversale guidera les choix d'aménagement, de nature en ville, de mobilité, d'alimentation ou encore de prévention. Un comité technique inter-directions permettra d'en assurer la mise en œuvre cohérente et partagée.	Direction Santé Publique	Département Transition Ecologique	2025-2026
	Développer les principes de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération dans nos interactions avec d'autres territoires	49	Initier des coopérations avec d'autres acteurs publics pour plus de mutualisation et de projets inter-organisations	<p>De premières initiatives ont été prises sur la question du co-voiturage des agents en inter-institutions. D'autres pourraient être explorées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place des services partagés inter-administrations (véhicules, salles, équipements, logiciels...)</li> <li>- le lancement de groupes d'innovation inter-organisations autour de problématiques partagées (sobriété énergétique, qualité de l'air, alimentation...) dans le cadre du lab de GBM.</li> </ul>	Direction de la Performance et du Contrôle de Gestion		2027-2030
		50	Promouvoir une innovation technologique éthique et durable	La collectivité s'engage à intégrer les innovations numériques et technologiques (intelligence artificielle, hydrogène, capteurs, plateformes numériques, etc.) dans une logique de sobriété, d'inclusion et d'utilité sociale. Chaque projet technique fera l'objet d'une évaluation croisée de ses impacts environnementaux, sociaux et économiques, afin de privilégier les solutions les plus vertueuses et pertinentes pour le territoire.	Directions concernées	Direction des Systèmes d'Information	2025-20230